

72 « Affaire Pinard : Total cherche à noyer le poisson »

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

25 avril 2014

ÉLIE DOMOTA

Le secrétaire général de l'UGTG après avoir expliqué pourquoi Total doit indemniser le gréviste de la faim Jocelyn Pinard dresse un tableau bien sombre de la situation économique et sociale de la Guadeloupe. Élie Domota réaffirme l'objectif de son mouvement : l'indépendance et la souveraineté pour la Guadeloupe. Interview.



Élie Domota

Élie Domota : Avant toute chose, je voudrais évoquer la situation de Jocelyn Pinard qui défend ses droits et sa dignité. Il a entamé une grève de la faim. Il est maintenant hospitalisé et sous perfusion. Il y a eu un amalgame incroyable dans cette affaire. Mais cette cacophonie fait le jeu de Total qui cherche par tous les moyens à noyer le poisson à propos de la station d'essence de Valkaners à Gourbeyre. À l'origine, cette station a été mise en location-gérance par Total propriétaire du fonds de commerce au bénéfice de la société Silcon énergie. Cette société est liquidée en 2001. Lorsqu'une société de location-gérance est liquidée, le fonds revient au propriétaire en l'occurrence Total. Cependant, en vertu de l'article 122-12 du Code du travail, le propriétaire du fonds hérite aussi des salariés. Et c'est là que commence le subterfuge. Total va déclarer que le fonds est en ruine. C'est un moyen pour la compagnie pétrolière de se débarrasser des salariés dont Jocelyn Pinard. Le liquidateur Madame Dumoulin a pu ainsi tranquillement procéder au licenciement économique des salariés. Or, il se trouve qu'après avoir déclaré la ruine du fonds de commerce c'est Total qui donne le même fonds en location-gérance quelque temps après à une autre société créée par des anciens salariés. Ce qui prouve bien que le fonds n'était pas ruiné. La société SODISCA exploite donc - toujours en location-gérance la même station Valkaners déclarée en ruine quelque

temps plus tôt. Jocelyn Pinard est salarié actionnaire de cette entreprise et non gérant comme on s'est plu à le répéter ici et là. En 2011 Total réclame 900 000 euros à SODISCA montant d'un mois de livraison de carburant. N'obtenant pas le paiement, Total bloque les livraisons. Dans la foulée SODISCA est liquidée. Total répète le même stratagème et déclare à nouveau le fonds de commerce en ruine. Remarquez ce n'est que la deuxième fois, mais je suis obligé d'en conclure que c'est une ruine plutôt riche ! Car pour l'heure personne ne peut répondre à la question suivante qu'est-ce qu'une ruine de fonds qui renaît après quelque temps de ses cendres ? Pour le peu que je sache, le droit appelle cela une interruption temporaire d'activités et là, les salariés doivent toujours suivre le propriétaire du fonds et s'ils sont licenciés ils doivent être indemnisés. Jocelyn Pinard est exactement dans cette situation. Il demande à être indemnisé. Au lieu de cela Madame Dumoulin sans coup férir procède au licenciement économique des salariés comme en 2011. Cette fois avec la bénédiction de l'inspection du travail qui a trouvé une formule encore plus fumeuse que celle de Total le propriétaire du fonds aurait annoncé la ruine ultérieure du fonds. Par ailleurs, il faut m'expliquer aussi pourquoi Total continue à payer un loyer de 800 000 euros par an pour un fonds soi-disant ruiné. Ne serait-ce pas pour avoir le loisir de fourguer cette station à un autre gérant dans le cadre du projet de centre commercial qu'on annonce tous les six mois dans la zone ? Preuve que même ultérieure la ruine n'est pas du tout avérée. Ce n'est pas Total qu'il faut appeler cette multinationale mais " Bénéfice Total " !

Le Courrier de Guadeloupe : *La grève de la faim c'est sûrement bon pour frapper les esprits, mais pourquoi n'avez-vous pas actionné la voie judiciaire ?*

Vous avez sûrement raison. Mais le camarade Pinard a fait ce qu'il croyait être juste. Il pensait que tout le monde aurait compris. Mais je me rends compte qu'expliquer le dossier n'était pas simple. La presse elle-même a eu du mal à y entrer. Mais nous allons rattraper le temps perdu. Nous avons confié le dossier à Maître Ezelin et les tribunaux seront sollicités. C'est imminent.

Comment jugez-vous aujourd'hui la situation économique de la Guadeloupe ?

La situation économique est très dure. Nous sommes soumis au diktat européen et bientôt de l'Amérique avec les fameux accords commerciaux transatlantiques. Au nom du libéralisme, il n'y aura bientôt plus de loi nationale. Les instances européennes veulent passer de l'Europe des nations à l'Europe des régions. La souveraineté même de la France est déjà mise en cause. Et nous, on veut nous confiner dans le rôle de colonie de consommation. L'objectif c'est de faire de nous un tremplin pour coloniser commercialement la Caraïbe. Nous ne produisons pas grand-chose pour nous nourrir. La canne et la banane sont des productions d'exportation. Nous sommes déjà dans une dépendance alimentaire totale. Rien, je dis bien, rien n'est fait pour le développement économique. Quant au fameux statut nouveau ou évolution institutionnelle brandi ici là c'est une vaste supercherie. Ce qu'il faut mettre en avant c'est un vrai projet pour la Guadeloupe. Comment produire pour nous nourrir ? Quelle éducation, quel enseignement, quelles formations mettre en œuvre ? Ensuite nous verrons quel costume choisir pour habiller le projet. Quels outils il nous faut pour le mener à bien. Il faut que nous ayons l'ambition de créer un vrai pays. Quitte à y mettre un peu de rêve et d'utopie !

Et la situation sociale ?

C'est pire que la situation économique. L'État a lancé une vaste réforme à propos de la représentativité syndicale. L'UGTG est le premier syndicat de la Guadeloupe. C'est l'Etat lui-même qui le dit. Mais nous ne sommes admis dans aucune instance, aucun conseil d'administration, aucune commission paritaire tout simplement parce que nous ne sommes pas affiliés à un syndicat français. Paradoxe : la CFDT siège au conseil d'administration de la sécurité sociale, Ils ont même la présidence alors que je ne suis même pas sûr qu'il y ait d'agent syndiqué CFDT à la sécurité sociale... La banque d'investissement vient de s'installer en Guadeloupe qui va siéger ? Des syndicats nationaux. 60 % des moins de 25 ans sont au chômage. 1 300 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans formation et sans diplôme. 20 à 25 % de la population est illétrée. 93 000 personnes sont des ayants droit du RSA. Et avec des chiffres comme ça on a l'impression que tout le monde s'en fout. On s'apitoie sur la violence mais personne ne s'interroge sur les causes réelles. Faut-il réformer notre système éducatif ? On passe des marchés publics que viennent prendre les

portugais ou les italiens sans jamais y mettre une clause d'insertion sociale. Ce seul dispositif non seulement découragerait les entreprises étrangères mais favoriseraient les nôtres.

Je suppose que vous êtes sur la même ligne de l'indépendance pour la Guadeloupe ?

Nous avons depuis longtemps opté pour l'indépendance. C'est un droit inaliénable. Mais pas seulement. Nous revendiquons aussi la souveraineté. Car beaucoup de pays sont indépendants sans pour autant être souverain.

Est-ce encore possible ?

Ce n'est pas facile. Je sais qu'il a une remise en cause de la souveraineté au niveau mondiale. Mais ce n'est pas non plus en baissant les bras que nous construirons ce pays.



Illustration

LE SUBTERFUGE DE TOTAL

Valkaners une ruine florissante !



Élie Domota près de la société Total

Nous avons pu nous procurer un document qui atteste de façon claire les dires d'Élie Domata concernant la volonté délibérée de Total de ne pas payer des indemnités aux salariés des différentes sociétés et même d'organiser juridiquement le processus. Pièce que nous publions en fac-similé. Ce document est un courrier adressé par le conseil juridique de Total aux dirigeants de la compagnie en Guadeloupe sur la marche à suivre pour que la multinationale soit débarrassée des salariés. On remarquera cependant, que le conseil tout en confirmant que la seule manière de ne pas prendre en charge les salariés c'est de déclarer la ruine du fonds, insiste bien sur le fait que le procédé n'est pas sans risque. La ruine du fonds supposant sa fermeture définitive. Or nous savons que ce

ne fut pas le cas. Pire et c'est là le plus important. La note du juriste précise : la réouverture suppose qu'on soit en présence d'un tout nouveau fonds de commerce. Or pour donner en location-gérance un nouveau fonds il faut l'avoir exploité soi-même pendant deux ans, ou demander une dérogation en justice. Et le juriste de préciser et de conclure que le fonds ne pourrait rouvrir qu'au bout de 4 à 6 mois. Et que même en respectant toutes ces précautions, la situation n'est pas sans risque. En clair Total savait dès le départ que dans cette affaire, elle marchait sur des œufs. Mais elle a tout de même poursuivi son objectif de se défaire des salariés en inventant un subterfuge, puisqu'il est maintenant avéré que le fonds n'a jamais été en ruine. La justice tranchera sûrement.



Lettre